



La tablette d'août



PREVOYANCE : C'EST REPARTI POUR LA NEGOCIATION !

La reprise des négociations sur la prévoyance dans la fonction publique de l'État était l'un des deux préalables, avec celui sur les salaires, au redémarrage du dialogue social, demandé par l'UNSA Fonction Publique.

L'UNSA Fonction Publique estime que le chantier de la prévoyance est prioritaire afin que tous les agents publics de l'État, fonctionnaires comme contractuels, puissent bénéficier d'une couverture complète en santé et en prévoyance dès la mise en place du nouveau dispositif de Protection Sociale Complémentaire en Santé.

La prévoyance couvre les agents publics en cas de baisse de leur rémunération en cas de congés de maladie ou d'invalidité et permet de verser un capital en cas de décès. La protection sociale santé prend en charge toutes les dépenses médicales. Les deux dispositifs sont indispensables pour protéger tous les agents publics.



CAS EXCEPT. DU 06 JUILLET : REVISION DU PRET HABITAT !



Les représentants UNSa-Défense ont participé à un CCAS exceptionnel le 06 juillet afin d'étudier la situation du prêt habitat du ministère des Armées.

Le prêt habitat des Armées en raison de l'augmentation des taux de crédits bancaires connaît un afflux exponentiel de demandes. La ressource financière disponible ne permet pas de répondre à la totalité des demandes.

Face à cette situation, les membres du CCAS ont voté la suspension du prêt habitat du 29 juin au 31 décembre 2023. Les prêts reçus complets par ordre chronologique avant le 29 juin seront traités dans la limite des budgets disponibles. Un groupe de travail issu du CCAS se réunira en septembre dans l'objectif d'examiner les mesures à prendre pour 2024.

L'UNSA Défense démarre son mandat 2022/2026 avec un sentiment de suspicion. Le conseil central d'action sociale se veut être une instance de dialogue et d'avancées pour les ressortissants, et non pas une chambre d'enregistrement !

Info Flash : Le prêt personnel sera suspendu à compter du 11 août jusqu'à nouvel avis.



PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT 2023 !

Le gouvernement a publié le barème de rémunération et le niveau de sa "prime exceptionnelle pouvoir d'achat". Pour en bénéficier, un agent de l'État ou de l'hospitalière devra avoir perçu un revenu mensuel inférieur à 3250 € brut par mois sur l'année écoulée.

Cette prime a été annoncée lors de la réunion "Urgence pouvoir d'achat 2023", revendiquée par l'UNSA, du 12 juin dernier.



L'UNSa-Défense vous souhaite de très bonnes vacances !



@UnsaDefense



UNSADefense



www.unsa-defense.org

